

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 9-2022

**des lundi 12 et mardi 13
décembre 2022**

Procès-verbal de la séance 9-2022 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Vincent Zodogome

Lundi 12 décembre 2022 à 20h00, à la Grande Salle

Mardi 13 décembre 2022 à 20h00, à la Grande Salle

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour 12 décembre 2022

Appel :

Personnes présentes : 59

Excusées : 9

Retard : 3

Absents : -

Démissions : -

Future admission : 1

Total : 72

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

Opérations préliminaires : appel, ordre du jour 13 décembre 2022

Appel :

Personnes présentes : 42

Excusées : 24

Retard : 3

Absents : 3

Démissions : -

Future admission : -

Total : 72

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbaux des 26 septembre et 14 novembre 2022
3. Correspondance
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Collaborations intercommunales
7. Assermentations
8. Elections complémentaires
9. Préavis municipal N° 15-2022 : Budget 2023.

L E C O N S E I L C O M M U N A L D E P R I L L Y

- vu le préavis municipal no 15-2022, le budget 2023 de la STEP de Vidy et le budget 2023 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3526.003.4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy et d'approuver le budget 2023 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly sous 3521.001.6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver le budget 2023 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire de la Commune de Prilly pour l'année 2023 présentant un excédent de dépenses de CHF 4'382'526.00, après amendements.

VOTE : les conclusions amendées du préavis municipal no 15-2022 sont acceptées par 25 voix pour, moins 15 voix contre et 1 abstention.

10. Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Yan Giroud "Approvisionnement électrique".

- 11. Réponse municipale à la question écrite de Monsieur le Conseiller Yan Giroud « Piscine de Fontadel »**
- 12. Réponse municipale à la question écrite de Monsieur le Conseiller Yan Giroud « Piscine de la Fleur-de-Lys »**
- 13. Réponse municipale à la question écrite de Monsieur le Conseiller Olivier Amblet « Licence logicielle »**
- 14. Motions, postulats, interpellations et projets**
- 15. Questions et divers**
- 16. Contre-appel**

La séance est levée (heure) : 22h30